

Prévisions budgétaires
2012-2013
et
Rapport financier préliminaire
2011-2012

Le 31 mars 2012



*Commission de la représentation
électorale du Québec*

Table des matières

Introduction	5
Section 1	
Prévisions budgétaires de la Commission de la représentation électorale du Québec 2012-2013 (élément 02)	7
1.1 Comparaison entre les prévisions budgétaires 2012-2013 et les prévisions budgétaires 2011-2012 (élément 02)	9
Section 2	
Rapport financier préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec 2011-2012 (élément 02) – Dépenses estimées au 31 mars 2012	13
2.1 Comparaison entre les prévisions budgétaires 2011-2012 et les dépenses estimées au 31 mars 2012 (élément 02)	15

Introduction

Conformément à l'article 543 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), la Commission de la représentation électorale du Québec remet au président de l'Assemblée nationale ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012-2013 ainsi qu'un rapport financier préliminaire de l'exercice précédent (réf. article 544 de la Loi électorale).

Les données qui apparaissent dans le *Rapport financier préliminaire* indiquent les dépenses estimées au 31 mars 2012. Les informations utilisées pour la production de ce document sont tirées des rapports financiers comptabilisés au 29 février 2012 ainsi que d'une estimation des dépenses et des frais engagés pour le mois de mars 2012.

L'étude des prévisions est confiée à une commission parlementaire, laquelle les approuve et dépose son rapport à l'Assemblée nationale (réf. articles 544 et 546 de la Loi électorale).

Toutefois, l'étude en commission parlementaire des prévisions budgétaires n'a pas lieu lorsque la procédure de délimitation des circonscriptions est en cours. Dans ce cas, le seul dépôt à l'Assemblée nationale des prévisions budgétaires de la Commission tient lieu d'approbation (réf. article 547 de la Loi électorale).

Enfin, mentionnons que dans les trois mois qui suivent la publication à la *Gazette officielle du Québec* de la liste des circonscriptions, la Commission de la représentation doit remettre au président de l'Assemblée nationale un rapport des dépenses reliées à la délimitation de ces circonscriptions (réf. article 548 de la Loi électorale). Ce rapport a été transmis en janvier 2012, à la suite de la publication à la *Gazette officielle du Québec*, le 20 octobre 2011, de la liste des circonscriptions électorales.

Les prévisions budgétaires des dépenses 2012-2013 contenues dans ce rapport sont identiques à celles que la Commission de la représentation électorale du Québec a fait parvenir au Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'exercice financier 2012-2013, aux fins de la publication du *Livre des crédits*. Ces renseignements se retrouvent dans le volume 1 du *Budget de dépenses 2012-2013*, réservé aux crédits et aux plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, au Programme 03 – Administration du système électoral lequel comprend trois éléments :

- Élément 01 – Gestion interne et soutien;
- **Élément 02 – Commission de la représentation électorale;**
- Élément 03 – Activités électorales.

Aussi, ces prévisions budgétaires ne tiennent pas compte des crédits qui pourraient être nécessaires pour réaliser certaines activités à la suite de l'application de la nouvelle carte électorale.

Selon les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale, quant aux élections scolaires qui devaient se tenir en 2011 mais qui ont été reportées par l'adoption le 9 juin 2010, du projet de loi n° 86, Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011, il est possible que des crédits supplémentaires soient nécessaires au chapitre de la délimitation du territoire scolaire.

Dans les tableaux qui suivent, nous traitons uniquement des informations financières pour l'élément 02 – Commission de la représentation électorale.

Le Directeur général des élections du Québec fournit à la Commission de la représentation électorale du Québec toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions, en particulier les services de son personnel.

Programme 03 – Administration du système électoral

Budget des dépenses	Élément 02 Commission de la représentation électorale
Commission de la représentation électorale	
Administration	7 000
CRE – Provincial	0
CRE – Municipal	80 000
CRE – Scolaire	5 000
TOTAL	92 000

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Élément 02 Commission de la représentation électorale
Fonctionnement	
Frais de déplacement	37 100
Contrats de services professionnels	25 400
Contrats de nature technique	24 500
Location de biens meubles	5 000
TOTAL	92 000

Budget d'investissements (supercatégorie)	Élément 02
Immobilisations	0
TOTAL	0

Section 1.1

Comparaison entre les prévisions budgétaires 2012-2013 et les prévisions budgétaires 2011-2012 (élément 02)

Les prévisions budgétaires des dépenses 2012-2013 de la Commission de la représentation électorale du Québec sont supérieures de 14 895 \$ par rapport à celles de 2011-2012 (réf. page 10).

Le budget 2012-2013 est composé de sommes nécessaires à ses responsabilités administratives ainsi qu'aux activités reliées à la délimitation des territoires municipal et scolaire. En conséquence, des crédits supplémentaires pourraient être nécessaires pour réaliser certaines activités à la suite de l'application de la nouvelle carte électorale.

De plus, comme il est mentionné à la page 7, des crédits supplémentaires pourraient aussi être nécessaires pour la délimitation du territoire scolaire.

Section 1.1

Comparaison entre les prévisions budgétaires 2012-2013
et les prévisions budgétaires 2011-2012

Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Prévisions budgétaires 2012-2013 ①	Prévisions budgétaires 2011-2012 ②	Écarts ① - ②
Commission de la représentation électorale			
Administration	7 000	7 005	(5)
CRE – Provincial	0	0	0
CRE – Municipal	80 000	19 800	60 200
CRE – Scolaire	5 000	50 300	(45 300)
TOTAL	92 000	77 105	14 895

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Prévisions budgétaires 2012-2013 ①	Prévisions budgétaires 2011-2012 ②	Écarts ① - ②
Fonctionnement			
Frais de déplacement	37 100	7 105	29 995
Contrats de services professionnels	25 400	11 000	14 400
Contrats de nature technique	24 500	59 000	(34 500)
Location de biens meubles	5 000	0	5 000
TOTAL	92 000	77 105	14 895

Budget d'investissements (supercatégorie)	①	②	① - ②
Immobilisations	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Section 1.1

Comparaison entre les prévisions budgétaires 2012-2013
et les prévisions budgétaires 2011-2012

Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Écarts
Commission de la représentation électorale	
Administration	(5)
CRE – Provincial	0
CRE – Municipal	60 200
CRE – Scolaire	(45 300)
TOTAL	14 895

Notes explicatives

Administration (5 \$)

L'écart est non significatif.

CRE – Municipal 60 200 \$

Le budget servira principalement à la tenue d'auditions publiques pour la délimitation du territoire municipal.

CRE – Scolaire (45 300 \$)

Étant donné que la date des prochaines élections scolaires n'a pas été arrêtée, les prévisions budgétaires reliées à la délimitation scolaire sont minimales. Le budget prévu servira à des séances de formation sur cette opération.

Programme 03 – Administration du système électoral

Budget des dépenses	Élément 02 Commission de la représentation électorale
Commission de la représentation électorale	
Administration	8 000
CRE – Provincial	86 300
CRE – Municipal	21 900
CRE – Scolaire	0
TOTAL	116 200

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Élément 02 Commission de la représentation électorale
Fonctionnement	
Frais de déplacement	12 000
Contrats de services professionnels	30 900
Contrats de nature technique	69 700
Location de biens meubles	3 400
Fournitures et autres dépenses	200
TOTAL	116 200

Budget d'investissements (supercatégorie)	Élément 02
Immobilisations	0
TOTAL	0

Section 2.1

Comparaison entre les prévisions budgétaires 2011-2012
et les dépenses estimées au 31 mars 2012 (élément 02)

Dans les tableaux qui suivent, nous trouvons une ventilation des prévisions budgétaires et des dépenses estimées pour l'élément 02 - Commission de la représentation électorale du Programme 03 - Administration du système électoral.

Les dépenses estimées au 31 mars 2012 sont supérieures de 39 095 \$ aux prévisions budgétaires de 2011-2012 qui étaient de 77 105 \$ (réf. page 16).

Section 2.1

Comparaison entre les prévisions budgétaires 2011-2012
et les dépenses estimées au 31 mars 2012

Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Prévisions budgétaires 2011-2012 ①	Dépenses estimées au 31 mars 2012 ②	Écarts ① - ②
Commission de la représentation électorale			
Administration	7 005	8 000	(995)
CRE – Provincial	0	86 300	(86 300)
CRE – Municipal	19 800	21 900	(2 100)
CRE – Scolaire	50 300	0	50 300
TOTAL	77 105	116 200	(39 095)

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Prévisions budgétaires 2011-2012 ①	Dépenses estimées au 31 mars 2012 ②	Écarts ① - ②
Fonctionnement			
Frais de déplacement	7 105	12 000	(4 895)
Contrats de services professionnels	11 000	30 900	(19 900)
Contrats de nature technique	59 000	69 700	(10 700)
Location de biens meubles	0	3 400	(3 400)
Fournitures et autres dépenses	0	200	(200)
TOTAL	77 105	116 200	(39 095)

Budget d'investissements (supercatégorie)	①	②	① - ②
Immobilisations	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Écarts
Commission de la représentation électorale	
Administration	(995)
CRE – Provincial	(86 300)
CRE – Municipal	(2 100)

Notes explicatives**Administration (995 \$)**

Les dépenses de l'exercice 2011-2012 couvrent les frais de déplacement, les honoraires des commissaires et les frais d'impression du Rapport annuel de la CRE.

L'écart est non significatif.

CRE – Provincial (86 300 \$)

Les travaux de la CRE - Provincial consistent à effectuer la délimitation des circonscriptions électorales provinciales.

La Commission procède à une nouvelle délimitation des circonscriptions après la deuxième élection générale qui suit la dernière délimitation.

Le processus amorcé en mars 2007 a été complété en octobre 2011 par la publication de la délimitation des circonscriptions électorales à la *Gazette officielle du Québec*.

Les dépenses de l'exercice 2011-2012 comprennent principalement les frais liés à la conception graphique et à l'impression des cartes et des rapports liés à la carte électorale 2011 (50 000 \$). Elles incluent également les coûts liés à la publication à la *Gazette officielle du Québec* de la liste des circonscriptions (10 000 \$).

CRE – Municipal (2 100 \$)

Les travaux de la CRE – Municipal consistent à approuver les travaux de division du territoire municipal en districts électoraux.

Les dépenses de l'exercice 2011-2012 comprennent des coûts liés à des publicités institutionnelles (7 500 \$), à l'impression de documents (4 600 \$) et à des séances de formation données sur le processus de délimitation au niveau municipal.

Section 2.1

Comparaison entre les prévisions budgétaires 2011-2012
et les dépenses estimées au 31 mars 2012

Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Écarts
Commission de la représentation électorale	
CRE – Scolaire	50 300
TOTAL	(39 095)

Notes explicatives

CRE – Scolaire 50 300 \$

Les travaux de la CRE – Scolaire consistent à valider le découpage du territoire des commissions scolaires en circonscriptions électorales.

Contrairement à ce qui avait été prévu en début d'exercice, aucune délimitation du territoire scolaire n'a été effectuée au cours de l'exercice 2011-2012.